

**Dr Emmanuelle Lecornet Sokol**, Endocrinologie-Diabétologie-Nutrition  
5 Villa Boissière 75116 Paris - 06 65 69 54 51 - emmanuellesokol@gmail.com

**OBJET :Accompagnement à la prescription des AR-GLP1**

**A l'attention de M. le Directeur de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie**

Monsieur le directeur,

La Fédération Nationale des Endocrino-diabétologues Libéraux (FENAREDIAM) apporte son total soutien à la Société Francophone du Diabète et à la Fédération Française des Diabétiques concernant l'opposition aux modalités actuelles de prescription des agonistes du récepteur du GLP-1 pour les personnes vivant avec un diabète.

Nous représentons plus de 800 endocrinologues-diabétologues ayant une activité libérale. Nous attirons votre attention sur les difficultés que nous rencontrons dans la prise en charge des patients avec un diabète nécessitant l'utilisation des agonistes du récepteur du GLP-1.

En effet, l'Assurance Maladie a mis en place une procédure d' « accompagnement à la prescription » qui constitue une contrainte importante pour les médecins diabétologues pour plusieurs raisons

- 1) Nous sommes les spécialistes de la prise en charge des personnes vivant avec un diabète et nous voyons notamment beaucoup de ces patients. Nous utilisons toute notre compétence pour mettre en place le meilleur traitement pour chacun d'eux, selon les dernières données de la littérature scientifique et conformément aux recommandations des sociétés savantes, de la Haute Autorité de Santé et des autorités réglementaires. Ces mesures ont pour effet de remettre en cause notre aptitude à adopter une prise en charge adaptée et de qualité.
- 2) Cela nous rajoute un surcroît de travail et surtout de démarches administratives, là où nous avons surtout besoin de temps à consacrer à nos patients. Que d'appels de patients et de pharmaciens répétés pour délivrer ce document, alors que
  - nos plannings sont déjà saturés ;
  - nous peinons à prendre en charge tous ceux qui en auraient besoin ;
  - toutes les données de l'imprimé dédié sont déjà connues du pharmacien et de la caisse d'Assurance Maladie (âge du patient, traitements associés) ;
  - la simple mention sur l'ordonnance d'une intolérance ou d'une contre-indication à la metformine pourrait suffire, d'autant que tous ces patients sont en ALD pour diabète et que la plupart des ordonnances sont désormais sécurisées.

Les endocrinologues libéraux, comme beaucoup de nos collègues professionnels de santé, souffrent ou sont à risque d'épuisement professionnel. Cette énième contrainte, pour laquelle nous n'avons été informés qu'à la dernière minute, constitue non seulement une surcharge supplémentaire, mais aussi une inquiétude sur les risques de sanction.

- 3) Les patients, qui portent déjà le fardeau d'une maladie envahissant leur quotidien, ne comprennent pas cette démarche. Pour beaucoup, ils suivent ce traitement depuis plusieurs années et ils ont déjà été pénalisés pendant un an en raison des tensions



## FENAREDIAM

d'approvisionnement. Maintenant que les produits sont à nouveau disponibles, certains risquent d'en être privés car ils n'auront pas pu obtenir l'imprimé à temps ou que le pharmacien refuse d'appliquer le délai de tolérance de 3 mois. Dans ce contexte, il existe un risque non négligeable d'arrêt des médicaments pour les plus fragiles. Est-il utile de rappeler le manque criant de médecins généralistes et les innombrables patients en ALD sans médecin traitant, dans le cas où le patient n'aurait pas la possibilité de revoir son médecin diabétologue ?

- 4) La mention d'intolérance ou de contre-indication à la metformine sous-entend de façon totalement logique le remboursement possible de ces spécialités dans les cas avérés certifiés par le médecin. Et pourtant de nombreux pharmaciens refusent de délivrer ces spécialités dans ces cas-là dans le cadre du traitement remboursé par crainte de redressements financiers. Il s'ensuit de nombreux appels de pharmaciens – même en présence du document – avec des discussions sans fin, finissant toujours au détriment du patient et à une grande perte de temps pour tous. Il serait essentiel pour ces patients de clarifier les conditions de remboursement dans ces situations particulières.

Nous comprenons parfaitement la nécessité de contrôler la bonne utilisation de ces thérapeutiques et le respect de leurs règles d'utilisation. Néanmoins, il nous semble que la concertation avec les différents acteurs de terrain devrait faire partie des priorités. Une note d'information claire destinée aux médecins et aux pharmaciens est nécessaire, attestant de la possibilité de délivrance de ces produits sur la seule ordonnance en ALD stipulant éventuellement une intolérance ou contre-indication à la metformine qui permettrait de rester dans le cadre du remboursement et réservant éventuellement les modalités actuelles aux seuls patients qui ne seraient pas en ALD pour diabète

Nous sommes bien sûr disponibles pour vous rencontrer.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées .

**Dr Emmanuelle Lecornet-Sokol, présidente**